



Mairie de Tournefeuille  
Hôtel de Ville  
31170 TOURNEFEUILLE  
☎ 05.62.13.21.21  
📠 05.62.13.21.00

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**AMENAGEMENT DE 4 BUREAUX POUR LE SECTEUR PETITE  
ENFANCE – MAIRIE ANNEXE - TOURNEFEUILLE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHE N° 2018- 37 TECH M17**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

**Lundi 25 juin 2018 à 16 heures**

# SOMMAIRE

1	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES .....	3
2	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES .....	3
2.1	ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES .....	3
2.2	DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS.....	3
2.3	MAITRISE D'OEUVRE - CONTROLEUR TECHNIQUE-CSPS-OPC .....	3
2.3.1	MAITRISE D'OEUVRE .....	3
2.3.2	CONTROLEUR TECHNIQUE .....	3
2.3.3	COORDONNATEUR DE SECURITE .....	3
2.4	SOLUTION DE BASE.....	4
2.5	VARIANTES ET OPTIONS.....	4
2.5.1	COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.A.P. ....	4
2.5.2	VARIANTES OBLIGATOIRES .....	4
2.5.3	VARIANTES LIBRES .....	4
2.5.4	OPTIONS .....	4
2.5.5	MODES DE REGLEMENT .....	4
2.6	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
2.7	DELAIS D'EXECUTION .....	5
2.8	TRAVAIL DE NUIT ET LIVRAISON DU MATERIEL .....	5
2.9	MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	5
2.10	DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES .....	5
2.11	GARANTIES PARTICULIERES POUR MATERIAUX DE TYPES NOUVEAUX ..5	
2.12	MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL .....	5
3	PRESENTATION DES OFFRES .....	5
3.1	OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
3.2	ETABLISSEMENT ET PRESENTATION DES PROPOSITIONS .....	6
4	JUGEMENT DES OFFRES .....	7
5	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.....	8
6	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES .....	9
7	APPROBATION DU PRESENT REGLEMENT .....	9

## 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne les travaux afférents à l'aménagement de 4 bureaux pour le secteur de la petite enfance dans la Mairie annexe située impasse Max Baylac, 31170 Tournefeuille.

## 2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

### 2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de l'article 27 du Décret du 25 mars 2016. Les marchés seront conclus en lots séparés (cf. liste ci-après).

### 2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Les travaux comportent une seule tranche ferme et sont répartis en 6 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Gros Œuvre / Démolition
- Lot 2 : Plâtrerie / Faux-plafonds
- Lot 3 : Menuiseries
- Lot 4 : Peinture et revêtement de sols
- Lot 5 : Electricité Courants Forts / Electricité Courants Faibles
- Lot 6 : Chauffage / Plomberie / Ventilation

Chacun des lots sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises. Néanmoins les entreprises sont libres de répondre à plusieurs lots.

### 2.3 MAITRISE D'OEUVRE - CONTROLEUR TECHNIQUE-CSPS-OPC

#### 2.3.1 MAITRISE D'OEUVRE

La mission est confiée au :

**BET FERRER:**

128 Av du Marquisat – 31170 TOURNEFEUILLE  
Tel : 05 34 51 48 48 – Fax : 05 34 51 48 49  
Email : bet.ferrer@betferrer.fr

#### 2.3.2 CONTROLEUR TECHNIQUE

**Bureau VERITAS Construction**, Vincent Damade (06 84 62 26 05)  
MPYLRO CTC,  
12 Rue Michel Labrousse,  
Bâtiment 15, BP 64797,  
31047 Toulouse Cedex  
Tel: 05 61 31 59 44 Fax : 05 61 31 59 13  
Email : vincent.damade@fr.bureauveritas.com

Les ouvrages à réaliser sont soumis aux missions de contrôle technique suivantes :

- L – Solidité ouvrages
- LE – Solidité ouvrages existants
- HAND – Accessibilité handicapés.
- SEI – Sécurité Incendie

#### 2.3.3 COORDONNATEUR DE SECURITE

**QUALICONSULT, Bernard Ros (06 73 38 72 70)**  
1 rue de la Paderne – 31170 Tournefeuille  
Tel: 05.34.51.61.10 Fax : 05.34.51.61.11

Email :

bernard.ros@qualiconsult.fr

## 2.4 SOLUTION DE BASE

L'Entrepreneur sera tenu de fournir une offre conforme à la "solution dite de base". De ce fait, les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier. L'entreprise prend la responsabilité de son dossier et de sa mise en œuvre.

## 2.5 VARIANTES ET OPTIONS

### 2.5.1 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.A.P.

- ◆ Sans objet

### 2.5.2 VARIANTES OBLIGATOIRES

- ◆ Sans objet

### 2.5.3 VARIANTES LIBRES

- ◆ Non permises

### 2.5.4 OPTIONS

En plus de la solution de base à laquelle les candidats aux différents corps d'états répondront obligatoirement, les entrepreneurs ou l'entreprise générale répondront aux options éventuelles mentionnées dans les différents CCTP.

### 2.5.5 MODES DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par le Maître de l'Ouvrage est le mandat administratif.

## 2.6 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation (suivant composition du dossier) remis aux Entreprises contient :

### Pièces administratives :

- **A.E. : (Acte d'engagement).**
- **R.C. : (Règlement de Consultation).**
- **C.C.A.P. : (Cahier des Clauses Administratives Particulières)**

### Pièces générales :

- **Rapport initial de contrôle technique du Bureau de Contrôle.**
- **P.G.C. : (Plan Général de Coordination).**

### - C.C.T.P. : (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

CCTP Lot n°0 : Commun à tous les lots.  
CCTP Lot n° 1 : Gros Œuvre / Démolition (travaux en régie du bâtiment de la commune)  
CCTP Lot n°2 : Plâtrerie / Faux-plafonds  
CCTP Lot n°3 : Menuiseries  
CCTP Lot n°4 : Peinture et revêtement de sols  
CCTP Lot n°5 : Electricité Courants Forts / Electricité Courants Faibles  
CCTP Lot n°6 : Chauffage / Plomberie / Ventilation

### - C.D.P.G.F. : (Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire).

**- PLANS :**

S	01	Plan de situation et masse	
A	00	Plan de localisation _ installation chantier	
A	01	Plan Gros-Œuvre - Démolition	
A	02	Plan Plâtrerie - Menuiseries	
A	03	Plan Peinture & Revêtement	
A	04	Plan Electricité	

Le cadre de décomposition du prix global (DPGF) établi par le Maître d'œuvre à partir des plans et études du dossier doit **impérativement** servir de base à la présentation des offres. Il appartient à l'entreprise de calculer ses métrés en prévoyant tous les sous détails nécessaires au parfait achèvement des ouvrages qui lui incombent. Le respect du découpage du DPGF servira de base à l'analyse des offres.

**2.7 DELAIS D'EXECUTION**

Le délai d'exécution global est fixé à l'Acte d'Engagement à l'article "délais" et ne saurait être modifié. A titre indicatif, le chantier devrait démarrer en Juillet 2018, durée prévisionnelle du chantier 6 semaines.

**2.8 TRAVAIL DE NUIT ET LIVRAISON DU MATERIEL**

Il n'est pas prévu de travaux de nuit sauf contraintes exceptionnelles.

**2.9 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**2.10 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**2.11 GARANTIES PARTICULIERES POUR MATERIAUX DE TYPES NOUVEAUX**

Si l'Entrepreneur propose dans son offre d'utiliser des matériaux et fournitures de types nouveaux, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de les refuser.

**2.12 MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL**

Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont soumises aux dispositions de la législation en vigueur relatives à l'hygiène et à la sécurité, et aux dispositions du Plan Général de Coordination élaboré par le CSPS.

**3 PRESENTATION DES OFFRES**

Suivant détail ci-dessous.

**3.1 OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des Entreprises peut être obtenu par chaque entreprise,  
- soit gratuitement par téléchargement sur le site [www.achatpublics.com](http://www.achatpublics.com)

oit contre paiement des frais de reprographie, d'un montant de cinquante euros (50 €) auprès de REPROMAT – 25 rue Danielle Casanova – 31000 Toulouse – tel : 05.61.23.64.12

### 3.2 ETABLISSEMENT ET PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Dans tous les cas, les Entrepreneurs sont tenus de fournir les propositions conformes aux dispositions et définitions figurant dans le dossier de consultation.

Le dossier à remettre par les candidats pour la solution de base comprendra les pièces suivantes :

#### A - PIECES ADMINISTRATIVES

Les candidats et, en cas de groupement d'entreprises chaque membre du groupement, auront à produire au plus tard le jour de la remise des offres :

##### Pour les candidats établis en France :

- DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants)
- DC2 (Déclaration du candidat)
- DC 6
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux article 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 concernant les interdictions de soumissionner.
- Attestation d'assurance décennale et de responsabilité civile à jour de validité et transmise tous les six mois à compter de la notification d'attribution.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ou **NOTI2** ou déclaration sur l'honneur
- Présentation d'une liste de travaux déjà réalisés (3 références similaires)

Documents à produire dans tous les cas au stade d'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail;

##### Pour les candidats établis hors de France : dito ci-dessus

##### Les documents seront rédigés en français.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

#### B – UN PROJET DE MARCHE :

◆ Un acte d'engagement (AE) daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché; il sera accompagné éventuellement d'annexes à l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial (DC4).

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

◆ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), joint au dossier, à accepter sans aucune modification avec annexes, daté et signé ;

- ◆ Les copies des cartouches de plans et carnets de détails, signées sans réserve ;

◆

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé, à accepter sans aucune modification,

♦ La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.), le cadre joint au dossier est à compléter et à accepter (ou à modifier si désaccord sur quantités).  
Les fichiers EXEL .XLS des DPGF peuvent être retirés auprès de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage.

- ♦ Le rapport initial de contrôle technique du bureau de contrôle à accepter sans aucune modification,

Nota : toutes les pièces doivent être datées, paraphées et signées.

## C – MEMOIRE TECHNIQUE

Un mémoire technique détaillé comprenant impérativement les informations suivantes :

- Moyens humains et matériels de l'entreprise
- Moyens dédiés spécifiquement à ce chantier pour respecter les délais
- Note méthodologique portant sur la réalisation du présent marché (qualité des procédés d'exécution)
- Délais d'exécution détaillés
- Fiches techniques des matériels et procédés dédiés à ce chantier
- Mesures environnementales de l'entreprise et dédiées spécifiquement à ce chantier
- Mesures d'hygiène et sécurité de l'entreprise et dédiées spécifiquement à ce chantier

Ce mémoire technique comportera également la liste des sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'acceptation du Maître de l'Ouvrage après la conclusion du marché.

## 4 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué selon les dispositions du Décret 25 mars 2016. Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

### Critères d'attribution

➔ **Prix et économie globale de l'offre** : notée sur 60

La note du candidat sera calculée de la façon suivante :

$$\text{Note} = 60 * \left( 1 - \frac{(\text{Offre} - \text{MD})}{\text{MD}} \right)$$

Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

➔ **Valeur technique de l'offre** : notée sur 40

Elle sera appréciée en exploitant le mémoire technique

Le critère « Valeur technique » sera ainsi jugé suivant les axes suivants :

Valeur technique sur 40	Très bon /complet	Satisfaisant	Correct	Insuffisant	Non Fourni
Moyens mis en oeuvre (humains et techniques) /10	10	7,5	5	2,5	0
Organisation (études et travaux) spécifique au chantier prévu et méthodologie utilisée dans la préparation du chantier /10	10	7,5	5	2,5	0
Décomposition des tâches du lot en intégrant le planning global prévisionnel /10	10	7,5	5	2,5	0
Hygiène et sécurité du chantier / Démarche qualité /10	10	7,5	5	2,5	0
<b>TOTAL</b>					

**Composition mémoire technique :**

- Moyens Humains et techniques mis en œuvre pour le chantier : **(noté de 0 à 10)**
  - Noms et Qualifications des personnels affectés au chantier
  - Matériel chantier, fournitures mises en œuvre et qualité du matériel proposé
  - Détail Outils, Matériels et équipements prévus pour le chantier
  - Fiches techniques proposées pour le matériel à installer
  - Fournisseurs
- Organisation (études et travaux) spécifique au chantier prévu et méthodologie utilisée dans la préparation du chantier : **(noté de 0 à 10)**
  - Responsable chantier
  - Description des solutions techniques appliquées aux produits, méthodologie d'intervention, organisation du chantier, description des différentes phases, formation et effectif des ouvriers durant ces phases et prestations sous-traitées envisagées.
  - Comment seront assurés l'encadrement, la représentation aux réunions de chantier, les relations avec la maîtrise d'œuvre et joindre un plan de charge de l'entreprise pour la période prévisionnelle de réalisation des travaux
- Délais et durée d'exécution et de préparation : **(noté de 0 à 10)**
  - Décomposition des tâches du lot en intégrant le planning global prévisionnel.
- Hygiène et sécurité du chantier / Démarche qualité : **(noté de 0 à 10)**
  - Dispositions prises pour assurer la sécurité, l'hygiène, la propreté et la bonne tenue du chantier, le nettoyage et l'évacuation des déchets ; pour assurer la protection de ses ouvrages, pour respecter les ouvrages réalisés par les autres corps d'états

**Une attention particulière sera portée à la note méthodologique du candidat**

## 5 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Pour tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite PAR TELECOPIE ou MAIL à :

Renseignements administratifs :

**Mairie de Tournefeuille**

**Direction des Services Techniques**

4 rue Colbert – 31170 Tournefeuille

M. **Jean Michel Saurel**, Directeur des Bâtiments

Tel : 05.61.15.93.80 - Fax : 05.61.15.93.81

E-mail : jean-michel.saurel@mairie-tournefeuille.fr

Renseignements techniques :

**Pour les lots 1,2,3,4,5,6**

**BET FERRER :**

128 av du Marquisat – 31170 TOURNEFEUILLE

Tel : 05 34 51 48 48 – Fax : 05 34 51 48 49

Email : bet.ferrer@betferrer.fr



## 6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous pli cacheté, soit par courrier recommandé avec accusé de réception soit déposées en main propre contre récépissé aux heures d'ouverture à l'adresse suivante :

**Mairie de Tournefeuille**  
**Services Techniques**

4 rue Colbert  
31170 Tournefeuille

L'enveloppe extérieure devra indiquer « offre pour l'aménagement de 4 bureaux pour le secteur de la petite enfance dans la Mairie annexe située impasse Max Baylac, 31170 Tournefeuille. » « NE PAS OUVRIR »

Cette enveloppe comportera:

- toutes les pièces mentionnées dans le paragraphe **3-2 alinéa A (pièces administratives)** du présent règlement de consultation.
- les pièces mentionnées dans le **paragraphe 3-2 alinéa B (projet de marché) et 3-2 alinéa C (mémoire technique)** du présent règlement de consultation.

**Date limite de réception des offres : le lundi 25 juin 2018 à 16h00.**

## 7 APPROBATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation à l'appel d'offres vaut engagement de l'Entrepreneur de respecter sans réserve les conditions fixées par le présent règlement.